

bousculer les choses un peu, monsieur le président, si vous cherchez à le faire passer maintenant. Je sais qu'on a fixé une date clef, soit le 10 mars, mais je ne cherche pas à transgresser cette date ni rien de tel, mais je prie qu'on m'accorde cette fin de semaine afin de me permettre d'étudier cet article tel que modifié.

Le PRÉSIDENT: Il appartient au Comité de décider si nous devons continuer l'étude du bill ou le remettre à lundi.

M. CAMERON (*Nanaïmo-Cowichan-Les Îles*): M. Monteith a eu tout le temps voulu pour l'étudier de la même façon que les autres ont fait. Je n'y comprends rien. Je m'objecte à votre insinuation que le président n'a pas le sens commun. J'estime qu'il posait une question bien ordinaire au Comité. Qu'il me soit permis de rappeler à M. Monteith que nous avons réservé nombre d'articles à sa demande et à celle de ses collègues qui n'ont pas jugé bon d'être ici. Il nous a fallu les retenir, et ceux d'entre nous qui ont assisté fidèlement à chaque séance du Comité ont été forcés d'attendre. En toute honnêteté, je ne crois pas pouvoir attendre plus longtemps.

M. MONTEITH: Eh bien, j'ai donné mon opinion, monsieur le président.

M. LEBOE: Je me demandais si je pourrais poser cette question à M. Monteith. Ne pourriez-vous pas prendre les mesures que vous jugez opportunes au cas où quelque chose se produirait (simple hypothèse) quand le bill sera déposé en Chambre?

M. MONTEITH: C'est toujours possible, certainement. J'ai tout simplement établi ma position, voilà tout. En vérité, mes idées sont entre les mains du Comité.

M. LEBOE: J'avais cru qu'il pourrait s'agir d'un compromis.

Le PRÉSIDENT: Il y aura Comité plénier en Chambre et je suis sûr que le ministre consentira à examiner tout point de vue qui pourrait être exprimé à ce temps-là après étude et examen de notre rapport. Mais je crois que la procédure est la suivante: à moins que le Comité, suivant en cela l'usage de la Chambre, consente à réserver un article, je dois mettre aux voix si le débat est terminé.

M. SHARP: Permettez-moi de demander à M. Monteith s'il désire me poser des questions. Je peux comprendre.

M. MONTEITH: Non, j'ai tout simplement exprimé le désir d'examiner le témoignage que vous avez rendu hier vu qu'il s'adresse à l'article 91, qu'il s'agit là d'une question très importante et très compliquée. Telle est mon attitude.

M. CLERMONT: Je suis de l'avis de M. Cameron. Il appartient au Comité de prendre une décision, de sorte que s'il faut mettre aux voix, nous le ferons sur cette question. Si la majorité décide de réserver l'article jusqu'à la semaine prochaine, très bien, sinon...

M. SHARP: Si je puis m'exprimer ainsi, monsieur le président, le seul ennui que j'éprouve au sujet de l'attitude de M. Monteith, c'est qu'il a dit se voir dans l'obligation de voter contre l'adoption de l'article à moins qu'il ne lui soit permis de lire le témoignage. Il serait vraiment regrettable de...

M. CLERMONT: Cela veut-il dire, monsieur le ministre, que nous voterons à ce sujet lundi?

M. SHARP: Non, non.

Le PRÉSIDENT: A vous de juger de la valeur de ma proposition, monsieur Sharp. Êtes-vous en mesure de nous renseigner au sujet des affaires de la Chambre, et le reste. Vous avez l'oreille du chef du parti à la Chambre en ces matières, beaucoup plus que nous menu fretin.